

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2018 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 10 Conseillers présents : 10

Convocation du 13 juin 2018.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent KOBLOTH, Maire.

Membres présents : Mmes Marie-Claire BORES, Laurence HARTZ et Gabrielle ROECKEL,
MM. Arthur BOHN, Frédéric DUCHATEL, Vincent KOBLOTH, Alain LEFFTZ, Frédéric MERCKLING et Jean-Pierre RIHN.

Absents excusés : M. Frédéric MERCKLING avec procuration à M. Jean-Pierre RIHN
Mme Hélène FIMBEL avec procuration à M. Le Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 23 mars 2018 et du 13 avril 2018,
2. Décision modificative,
3. Cotisation Caisse Assurance Accident Agricole du Bas-Rhin,
4. Plan d'action schéma de mutualisation,
5. Désaffectation école,
6. Divers.

Monsieur le Maire, Vincent KOBLOTH, accueille les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20h.

Monsieur le Maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- au point n°6 « Rapports annuels ADEUS et SDEA »,
- au point n°7 « consultation pour travaux de voirie tranche 3 »,
- au point n°8 « Intervention de l'archiviste itinérante ».

Ainsi le point n°6 « Divers et communications » passe au point n°9.

1/ Approbation du procès-verbal du 22 mars 2018 et du 13 avril 2018

Monsieur le Maire rappelle les points l'ordre du jour lors de la séance du conseil municipal du 22 mars 2018 à savoir :

1. Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2017,
2. Fermeture d'une classe,
3. Contrat de territoire,
4. Contrat temporaire secrétariat de mairie
5. Démission de Monsieur Jean-Marie SCHWAB,
6. Devis Forestier,
7. Divers et communications.

Monsieur le Maire récapitule les thèmes abordés dans les différents points.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018.

Monsieur le Maire dit que la séance du conseil municipal du 13 avril 2018 était la séance budgétaire, il rappelle ainsi les différents points à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2018,
2. Compte administratif 2017 + Compte de gestion 2017,
3. Vote des taux,
4. Affectation du résultat,
5. Budget primitif 2018,
6. Renouvellement du contrat complémentaire santé des agents,
7. Mise en place des rigoles dans les chemins,
8. Divers et communications.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2018.

2/ Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que lors de la saisie informatique du budget 2000€ ont mal été affectés.

En effet, dans le budget primitif, la reprise de l'investissement à la ligne 001 en recettes d'investissement il est indiqué 72 929.03 € alors que le montant figurant au compte de gestion et au compte administratif est de 74 929.03€.

Afin que le montant de la ligne 001 en recette d'investissement du budget primitif soit égal au montant figurant au compte de gestion et au compte administratif, il y a lieu d'augmenter la ligne 001 en recette d'investissement de 2000€ tout en diminuant de 2000€ une autre ligne de recette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la présente décision modificative n°1.

3/ Cotisation Caisse Assurance Accident Agricole du Bas-Rhin

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Caisse d'Assurance Accident Agricole du Bas-Rhin, réceptionné après le vote du budget et propose que la cotisation foncière afférente à l'exercice 2018 soit couverte en partie soit 1 527€ par affectation du produit de la location de la chasse.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

4/ Plan d'action schéma de mutualisation

Monsieur le Maire fait état d'un courrier émanant de la communauté de communes du Pays de Barr relatif à l'évolution du schéma de mutualisation. Deux nouveaux services viendraient à être mutualisés à savoir « achats publics et expertise juridique » et « Police intercommunal ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie déjà des services mutualisés de la communauté de communes (PLU-I, secrétariat de mairie) et que les modules sont des outils proposés aux communes afin de pouvoir bénéficier d'aide auprès d'un service compétent. Il est également rappeler que ces services sont facturés à la prestation et que les communes sont libres d'y adhérer ou non.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion aux services mutualisés « achats publics et expertise juridique » et « Police intercommunal ».

5/ Désaffectation école

Monsieur le Maire rappelle que courant mars 2018 il a été informé que suite à une diminution des effectifs du RPI il n'y aura plus que deux enseignants affectés aux écoles lors de la rentrée 2018/2019, ce qui impliquait qu'une des écoles n'allait plus avoir d'enseignant et donc allait fermer.

Au sujet de la fermeture de l'école communale le conseil municipal lors de sa séance du 22 mars 2018 a délibéré comme suit : 3 « pour », 3 « contre » et 3 « abstentions ». La décision avait été transmise à l'inspection d'académie. Dans la mesure où les communes du RPI n'ont pu déterminer quelle école devait fermer, la décision de fermer l'école de Reichsfeld a été prise par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Monsieur LADAICA.

Monsieur le Maire expose que suite à la décision de la fermeture de l'école, cette dernière ne sera plus utilisée. L'école est un bâtiment communal mis à disposition de l'Education Nationale il convient de demandé sa désaffectation.

La question est posée quant au devenir du bâtiment. Du fait de la mise en conformité aux normes Ad'AP d'ici à fin 2018 et dans la mesure où le bâtiment de l'école est aux normes, le fait de transférer la mairie vers l'école pourrait être envisagé.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal autorise la désaffectation de l'école et charge Monsieur le Maire d'en avvertir l'éducation nationale.

6/ Rapports annuels ADEUS et SDEA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les rapports annuels de l'Agence de Développement Et Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et du SDEA lui sont parvenus, et que les chiffres sont constants par rapport à 2017. Les rapports sont consultables en mairie

7/ Consultation pour travaux de voirie tranche 3

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer la consultation, par voie électronique, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la 3^{ème} tranche de la voirie. Les rues concernées sont la rue de l'Ungersberg et le chemin de l'Altenberg.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la mission maîtrise d'œuvre des travaux de voirie – 3^{ème} tranche.

8/ Intervention de l'archiviste itinérante

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, propose un service d'archivistes itinérants à destination des collectivités territoriales.

Il rappelle que les archives de la commune n'ont pas été mises à jour depuis plus de 40 ans et que la tenue des archives est une obligation légale. Le service des archives du Centre de Gestion propose des prestations telles que le tri, le classement; la préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination.

Au regard du diagnostic préalable réalisé par le service des archives du Centre de Gestion, son action au sein de la collectivité porterait sur une intervention d'une durée prévisible de 18 jours pour un montant de 5 400€ pour la formule « Clé en main ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recourir au service archives itinérants du Centre de Gestion du Bas –Rhin et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, la convention correspondante.

9/ Divers et communications

Monsieur le Maire signale que la mairie sera fermée pour congés d'été du 06 août 2018 au 17 août 2018 inclus.

Monsieur le Maire relate un message de Mme LOEW, gérante de la société Astuces Nettoyage qui effectue le ménage à l'école et à la mairie depuis octobre 2017, quant au devenir du contrat de prestations de services. Celui-ci va être reconduit pour l'entretien des locaux de la mairie. Il sera également demandé à la société de faire un ménage de fond à l'école à la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un message de Mme Virginie SCHAEFFER quant à un stationnement gênant d'un véhicule rue Mathias RINGMANN vers la sortie du village.

Il a également été signalé que dans le chemin en direction de Villé les arbres n'ont pas été élagués. Monsieur le Maire dit qu'il se charge du dossier.

Monsieur le Maire évoque également une demande de M. André RUHLMANN qui dans le cadre de la rédaction d'un mémoire sur la viticulture de la commune souhaite connaître le nombre de déclarations de récoltes entre 1930 et 1940.

Madame Marie-Claire BORES, demande s'il est possible d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil la définition des modalités d'usage du parking rue Mathias RINGMANN. Monsieur le Maire répond à sa demande en ce sens que le point a déjà été délibéré en 2016 et qu'il a été fait appel au bon sens des habitants quant à l'usage du parking.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.

La transmission en Sous-Préfecture le 13 juillet 2018,
La publication le 10 juillet 2018,
Fait à Reichsfeld le 10 juillet 2018,
Le Maire, Vincent KOBLOTH

